



Appel d'offres n° ISED-BMK/RFQ 2024-08

Appel à consultation pour l'appui de 10 communes dans l'opérationnalisation du droit d'accès à l'information (DAI).

PROJET DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE INCLUSIF À BENI MELLAL- KHENIFRA ISED-BMK

Date de lancement : **06 février 2024**

Numéro de l'appel d'offres : **ISED-BMK/RFQ 2024-08**

Intitulé de l'appel d'offres : **Appel à consultation pour l'appui de 10 communes dans l'opérationnalisation du droit d'accès à l'information (DAI).**

Pour le compte du programme : **Inclusive Socio-Economic Development Project**

Financé par : **L'Agence Américaine pour le Développement International (USAID)**

Exécuté par : **FHI 360**

Type de contrat : **Contrat de consultation / Bon de commande**

Date limite des questions : **11 février 2024 à 23h59, (heure Rabat Maroc)**

Date limite des réponses : **14 février 2024 à 23h59, (heure Rabat Maroc)**

Date de clôture pour la présentation des offres : **18 février 2024 à 23h59 (heure Rabat-Maroc)**

Offre à soumettre par email à l'adresse suivante : morocco.ised.procurement@fhi360.org

Section 1 : Instructions aux Soumissionnaires

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Inclusive Socio-Economic Development in the Beni Mellal Khenifra Region (ISED-BMK), Family Health International (ci-après désigné "FHI 360") sollicite des offres auprès des consultants (es) indépendants (es) et bureaux d'étude pour les prestations détaillées ci- dessous.

Pour en savoir plus sur FHI 360, veuillez consulter son site web <https://www.fhi360.org/>

Merci de prendre le temps de lire et de comprendre les présents termes de référence, car l'absence d'une réponse complète implique que votre soumission sera jugée non conforme et éliminée sans autre examen.

Les questions et les offres doivent être adressées à FHI 360 à : L'adresse-email suivante : morocco.ised.procurement@fhi360.org (Pas de demandes de renseignements par téléphone, s.v.p.)

Table des matières

CONTEXTE	3
OBJET DE LA PRESTATION.....	3
DESCRIPTION DES TACHES.....	4
Objectif de la mission	4
Resultats attendus a la fin de la prestation	4
Consistance de la mission	4
Livrables :	4
Durée et période de la mission	5
QUALIFICATIONS REQUISES :	6
SUIVI ET COORDINATION DE LA PRESTATION	6
CONSISTANCE DU DOSSIER DE SOUMISSION	6
Evaluation des offres	6
Examen des offres techniques (70 points)	6
Examen des offres financières (30 points)	7
Modalites et date limite de soumission des offres	7
Mécanisme de contrat	7
Paiement	8
Termes et conditions	8



CONTEXTE

Le Projet de Développement Socio-économique Inclusif à Beni Mellal-Khénifra (ISED-BMK) est financé par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) et mis en œuvre par un consortium dirigé par Family Health International 360 (FHI 360), une organisation à but non lucratif ayant une grande expérience dans la promotion de la croissance économique grâce à une gouvernance participative renforcée.

L'objectif du projet est de donner à la région de Beni Mellal-Khénifra les moyens de réaliser ses priorités de développement nationales et locales fondées sur une plus grande inclusion et participation active des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap, et des populations rurales afin de promouvoir une croissance économique accélérée et plus équitable. En tant qu'activité pilote, le projet ISED-BMK est fondé sur une approche innovante, flexible et axée sur la demande avec une intégration robuste du genre et de l'inclusion sociale et un accent sur le développement du secteur privé pour obtenir des résultats durables.

Pour atteindre cet objectif, ISED-BMK travaille en étroite collaboration avec les acteurs institutionnels, le secteur privé, et les organisations de la société civile de la région de Beni Mellal-Khénifra sur deux composantes : 1- la promotion de la gouvernance locale participative et 2- l'amélioration des conditions de vie et les opportunités économiques des citoyens et citoyennes de BMK.

ISED-BMK envisage de continuer son support aux communes de la région BMK dans l'opérationnalisation du DAI (Droit d'Accès à l'Information) et la publication proactive de l'ensemble de données. Dans cette optique, ISED-BMK compte développer une base de référence de la situation actuelle de l'opérationnalisation du DAI en examinant le respect des dispositions de la loi 13-31, ainsi que déterminer les barrières qui entravent l'exercice du DAI par 10 communes¹ cible par le projet ISED-BMK. Cette base de référence sera utilisée pour développer et mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités pour améliorer l'application des dispositions de la loi 13-31 par les communes cibles et promouvoir la publication proactive des données.

OBJET DE LA PRESTATION

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet ISED-BMK, FHI 360 recrute un (e) consultant (e) ou un bureau d'étude pour soutenir les 10 communes de la région BMK dans le développement d'une base de référence de la situation actuelle de l'opérationnalisation du DAI et le développement et la mise en œuvre d'un plan de formation et coaching pour améliorer l'application des dispositifs de la loi 13-31 et promouvoir la publication proactive de l'ensemble de données par les communes cibles.

A cet effet, FHI 360 sollicite des propositions techniques et financières auprès d'un (e) consultant (e) marocain (e) ou étranger (e) opérant au Maroc ou un bureau d'étude en mesure de concevoir et déployer un plan de formation complet au profit des communes sélectionnées (*page 5*).

Les soumissionnaires doivent présenter leurs qualifications, une note méthodologique et une offre financière pour appuyer l'équipe du projet BMK-ISED dans cette activité. En conséquence à cet appel d'offres, FHI 360 prévoit émettre un contrat de consultation ou un bon de commande et ce selon le statut du prestataire de service sélectionné.

¹ Le projet ISED-BMK se réserve le droit d'élargir le nombre de commune ciblées dans cette mission.

DESCRIPTION DES TACHES

Objectif de la mission

Renforcent les capacités de 10 communes de la région BMK dans l'opérationnalisation du Droit d'Accès à l'Information selon les dispositions de la lois 13-31.

Resultat attendu à la fin de la prestation

- Les 10 communes sont en mesures de déterminer la situation actuelle de l'opérationnalisation du Droit d'Accès à l'Information et définir les barrières qui entravent cette opérationnalisation.
- Les 10 communes sont en mesures d'améliorer le taux de réponse aux demandes d'accès à l'information et améliorer l'application des dispositions de la lois 13-31.
- Les 10 communes sont en mesures d'améliorer la publication proactive de l'ensemble de données.

Consistance de la mission

Le (la) consultant (e) ou le bureau d'étude sélectionné. (e) est invité à concevoir et déployer une démarche d'accompagnement pour chaque commune cible afin d'améliorer l'opérationnalisation du Droit d'Accès à l'Information. La démarche d'accompagnement comprend trois phases principales : le diagnostic (référence de base), le développement de plan de formation et de coaching et la mise en œuvre dudit plan.

Pour chaque action de formation prévue dans le cadre d'appui des communes dans l'opérationnalisation du DAI, et sur la base des charges détaillés, Le (la) consultant (e) ou le bureau d'étude sera mandaté de :

1. Développer une note méthodologique y compris le calendrier d'exécution ainsi que le contenu et l'approche de la conduite du diagnostic, le développement du plan formation et de coaching et sa mise en œuvre.
2. Développer une base de référence de l'opérationnalisation du DAI (une base par commune).
3. Développer un plan de formation et de coaching surmonter les barrières et les contraintes déterminées dans la base de référence.
4. Animer deux à cinq jours de formation en DAI pour les représentants des 10 communes (*selon les résultats du diagnostic et du besoin en formation*).
5. Animer deux séances d'encadrement et de coaching individuel pour chaque commune pour assurer l'internalisation et l'utilisation des pratiques et outils partagés dans la formation (*selon les résultats du diagnostic et du besoin en coaching*).
6. Développer un rapport global de la formation et des rapports de coaching (un rapport par commune).
7. Développer un rapport final d'évaluation et d'apprentissage de la démarche d'accompagnement.

Il est à noter que les besoins estimés en termes de formation (thèmes, durée des formations et nombre de bénéficiaires...) détaillés dans les présents termes de référence sont provisoires et seront revus et finalisés d'un commun accord entre le (la) consultant (e) sélectionné. (e) et le projet ISED-BMK avant le démarrage des activités sujet du présent appel d'offre.

Livrables :

Le (la) consultant ou le bureau d'étude (e) sélectionné. (e) veillera à la préparation des livrables, en étroite coordination et collaboration avec le directeur technique du projet et le conseiller en Gouvernance Démocratique.

	Intitulé du livrable	Délai de livraison (Jours calendaires)
Livrable 1	Note méthodologique y compris le calendrier d'exécution ainsi que le contenu et la démarche d'accompagnement des communes.	10 jours après la signature du contrat de consultation
Livrable 2	La base de référence de l'opérationnalisation du DAI	30 jours après la signature du contrat de consultation
Livrable 3	Le plan de formation et de coaching surmonter les barrières et les contraintes déterminées dans la base de référence.	15 jours avant la validation de la base de référence
Livrable 4	Le rapport global de la formation et des rapports de coaching (un rapport par commune).	15 jours après la finalisation du parcours de formation et de coaching.
Livrable 5	Le rapport final d'évaluation et d'apprentissage	20 jours après la finalisation de la mission.

NB : La liste définitive des livrables peut être enrichie par Le (la) consultant (e) ou le bureau d'étude sélectionné(e), tout en gardant le focus sur les objectifs généraux et la qualité des livrables. La réunion de cadrage sera une opportunité pour arrêter la liste des livrables en concertation avec l'équipe technique du projet ISED-BMK.

Durée et période de la mission

Durée /Niveau d'effort : 50 H/J répartis comme suit :

- (1) Préparation de la note méthodologique y compris le calendrier d'exécution, le contenu et l'approche de la démarche d'accompagnement : **02 H/J**
- (2) Développer une base de référence de l'opérationnalisation du DAI (une base par commune) : **16 H/J**
- (3) Développer un plan de formation et de coaching surmonter les barrières et les contraintes déterminées dans la base de référence : **6 H/J**
- (4) Animer 2 jours de formation : **2 H/J**
- (5) Animer 24 séances de coaching de formation : **20 H/J**
- (6) Préparer le rapport final : **4 H/J**

Date prévue pour le démarrage : 01 mars 2024

Date prévue pour la fin : 31 août 2024.

Liste des communes cibles :

Province Béni Mellal	<ul style="list-style-type: none"> • Commune Béni Mellal • Commune Oulad Yaich
Province Fquih Ben Salah	<ul style="list-style-type: none"> • Commune Souk Sebt • Commune Hal Marbaa
Province Khénifra	<ul style="list-style-type: none"> • Commune Mrir't • Commune Aglmouss
Province Khouribga	<ul style="list-style-type: none"> • Commune Khouribga • Commune Bejaad
Province Azilal	<ul style="list-style-type: none"> • Commune Azilal • Commune Ouaouizght

QUALIFICATIONS REQUISES :

- Expert.e Senior avec un minimum de 10 ans d'expérience professionnelle confirmée dans l'appui des collectivités territoriales en matière de gouvernance, d'ouverture et de transparence.
- Au minimum Bac+5 en, en Droit, ou en Economie ou autres disciplines en lien avec l'objet de la mission.
- Expérience confirmée dans la réalisation d'évaluations et diagnostique.
- Expérience confirmée dans l'ingénierie de formation et l'animation de formation et des séances de coaching pour adulte.
- Avoir accompagné des entités publiques, notamment des communes, dans la mise en œuvre de actions d'ouverture et de transparence, au cours des cinq dernières années ;
- Maîtrise complète de la langue arabe et française.

SUIVI ET COORDINATION DE LA PRESTATION

Le (la) consultant (e) ou le bureau d'étude travaillera en coordination technique avec le Conseiller en Gouvernance Démocratique du projet ISED-BMK.

CONSISTANCE DU DOSSIER DE SOUMISSION

Les soumissionnaires sont priés de soumettre des offres techniques et financières à cet appel d'offre avant la date et heure limite spécifiée. Les offres techniques et tarifaires doivent restées valides 90 jours après date de clôture de l'appel d'offre. Les (la) consultants (es) ou bureaux d'étude souhaitant soumettre une offre à cet appel à d'offres sont invités à présenter leurs propositions comprenant les éléments suivants :

- Un CV actualisé.
- Une synthèse sur l'historique du/de la consultant (e) et bureau d'étude en formation et accompagnement des entités économiques.
- Une note méthodologique détaillée de la mission ainsi que le calendrier d'exécution.
- Dans le cas des consultants indépendants, une offre tarifaire précisant les honoraires de la consultation dont les montants comprendrons l'IR (30%) et cotisation CNSS (6.74%) pour les consultants marocains ou étrangers résidents au Maroc.
- Dans le cas des bureaux d'études, les offres tarifaires sont à soumettre en TTC.
- Une synthèse sur l'historique des honoraires du/de la consultant. e des dernières deux années.
- Expérience du consultant (e) et du bureau d'étude : coordonnées complètes d'au moins trois clients pour lesquels il a fourni un service similaire au cours des cinq dernières années, y compris le nom, l'adresse, l'adresse électronique et les numéros de téléphone.

EVALUATION DES OFFRES

Examen des offres techniques (70 points)

Les critères d'appréciation des capacités techniques sont les suivants :

Critère d'appréciation	Indicateur de mesure	Note d'évaluation
Profil des experts.e.s et expériences du bureau d'étude	CV des consultant.e.s Liste des références similaires à la présente prestation.	Note maximale : 40 points
La note méthodologie proposée	La pertinence et la cohérence de la méthodologie proposée.	Note maximale : 30 points
Total (note NT) =		
La note technique minimale requise		50/100



Examen des offres financières (30 points)

Ne sont prises en considération dans cette phase que les offres ayant reçue une note technique supérieure ou égale à **50/100**. Un comité d'évaluation sera désigné pour procéder à l'analyse des offres financières. La présente prestation sera attribuée à l'offrant qui est considéré comme présentant le meilleur rapport qualité-prix et qui répond aux conditions de la demande de prix.

FHI 360 sera le seul juge des propositions soumises dans le cadre de cet appel d'offres. FHI 360 se réserve le droit d'accepter ou de rejeter une ou toutes les offres, et d'annuler le processus d'appel d'offres et de rejeter une ou toutes les offres pour quelque raison que ce soit à tout moment avant l'attribution du bon de commande, sans pour autant encourir aucune responsabilité envers le ou les soumissionnaires concernés.

Au cours de l'évaluation, les soumissionnaires peuvent être invités à fournir des informations supplémentaires par écrit concernant le contenu et / ou à clarifier des points dans leurs réponses.

Les soumissionnaires supporteront tous les coûts liés à la préparation et à la soumission des offres, et FHI 360 ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, quel que soit le déroulement ou le résultat du processus d'appel d'offres.

Modalités et date limite de soumission des offres

Les offres doivent être envoyées à FHI 360 par e-mail à : morocco.ised.procurement@fhi360.org au plus tard **le 18 février 2024 avant 23h59** heure de Rabat, Maroc.

Les offres reçues après la date et l'heure exactes ne seront pas prises en considération.

Un comité d'évaluation doit examiner et noter les offres dans la semaine suivant la date d'échéance, après quoi les offrants seront informés de leur statut.

Les demandes de clarification concernant cet appel d'offre doivent être faites par écrit par courriel au plus tard **le 11 février 2024 avant 23h59** heure de Rabat, Maroc afin de laisser suffisamment de temps pour que toute réponse / modification parvienne à tous les soumissionnaires avant de soumettre leurs propositions.

Toutes les demandes doivent être envoyées par e-mail à : morocco.ised.procurement@fhi360.org. Aucune clarification ne sera offerte par téléphone ou de quelque manière que ce soit autre que par courriel.

Toute information supplémentaire donnée à un soumissionnaire potentiel sera considérée comme une modification de cette demande de prix et sera fournie à tous les autres soumissionnaires potentiels. Il est également à noter que le projet donnera préférence aux offres des soumissionnaires de la région BMK, des femmes et des personnes en situation de handicap.

Mécanisme de contrat

FHI 360 prévoit d'attribuer un contrat de consultation à prix fixe ou un bon de commande (pour les bureaux d'étude) au soumissionnaire recevable dont la proposition technique et financière sera évaluée en fonction de l'offre de la meilleure valeur. Le calendrier de paiement sera basé sur les livrables à négocier lors de la phase d'attribution.



Paiement

Le paiement sera effectué après l'acceptation des livrables et la réception de la facture du prestataire. Le paiement sera traité par virement bancaire. Les paiements seront effectués en Dirham marocain au profit d'un consultant marocain ou étranger résident au Maroc ou bureau d'étude.

Le consultant retenu devra présenter la facture selon le format requis de FHI 360 afin que le paiement soit effectué. Les déductions de l'IR (30%) et de la CNSS (6.74%) seront appliquées comme prévu par la fiscalité marocaine. Les montants de l'IR et de la CNSS seront retenus à la source et versés respectivement à la Direction Générale des Impôts et à la CNSS.

Pour le bureau d'étude retenu, le paiement sera effectué en TTC.

Le calendrier des paiements sera fixé lors de la phase de négociation

Termes et conditions

- Le soumissionnaire doit soumettre sa meilleure offre dans un premier temps. FHI 360 a l'intention d'évaluer les offres en utilisant les critères de sélection énumérés ci-dessus et d'attribuer un prix sans discussion. Cependant, FHI360 se réserve le droit de mener des discussions si, à la suite de l'évaluation, FHI 360 le juge nécessaire.
- FHI 360 se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre, d'annuler le processus d'appel d'offres et de rejeter toutes les offres, à tout moment avant l'attribution, sans pour autant encourir aucune responsabilité envers les fournisseurs de services ou aucune obligation d'informer les fournisseurs de services des motifs de l'action de FHI30.
- Toute modification de cette demande de devis se fera par avenant. Des copies des modifications seront fournies à tous les fournisseurs de services potentiels.